



Indemnisation tardive illégitime

Par **dayal**, le **31/08/2009** à **20:19**

Bonjour,

Nous avons eu un accident de voiture mais notre assureur(direct assurance) peine à nous indemniser, nous pretextant une attente de 4 à 6 mois. Sachant que nous étions pas en tort lors de l'accident c'est une raison pour que l'assurance nous indemnise rapidement. Et surtout dans le contrat il n'est nulle part stipuler une attente aussi longue pour être indemnisé. Après m'etre renseigné autour de moi, on m'a confirmé qu'il n'était pas normal qu'il y ait une attente aussi longue. Voila la raison pour laquelle je viens m'adresser à vous. Pourriez vous me conseiller une démarche qui accélérerait la procédure d'indemnisation, parcequ'il est de leur devoir de m'indemniser dans les plus brefs délais comme il est de mon devoir de payer chaque mois mes droits d'assurance.

Merci d'avance

Par **chaber**, le **01/09/2009** à **07:21**

Bonjour,

Le prétexte invoqué est-il dû à la date d'effet du contrat?

Dans la négative, votre assureur se doit d'intervenir: application de la convention IDA si l'accident entre dans le cadre, sinon recours auprès de l'adversaire au titre l'e l'article 1382 du code civil.